



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

Présences : 10

À une séance régulière du conseil de la municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, mardi le 14 octobre 2008 à compter de 19h30, à laquelle sont présents :

Mme Madeleine Thivierge, conseillère, M. Jean-Claude Rodrigue, conseiller, M. Stéphane Moreau, conseiller, Mme Manon Hébert, conseillère et M. Michel Bélanger, conseiller.

L'absence de M. Jean-Guy Daoust, conseiller, est constatée.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire Gilles Bélanger et en conformité aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Madame Carine Lachapelle, directrice générale, est également présente.

272-08 4.12

APPUYER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ – RÉACTION AU PROJET DE LOI 398 MODIFIANT LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES AFIN DE PERMETTRE DE REPORTER LES AUGMENTATIONS DE TAXES FONCIÈRES CAUSÉES PAR LES VARIATIONS INÉGALES DE VALEURS FONCIÈRES.

CONSIDÉRANT que de nombreux intervenants du milieu municipal sont d'accord pour affirmer qu'il existe un problème répandu en Amérique du Nord concernant les critères servant à déterminer l'évaluation foncière et que cela se traduit au Québec par un problème de hausses démesurées de l'impôt foncier pour certains contribuables, notamment les personnes âgées, les personnes à faibles et à moyens revenus et les résidents permanents de municipalités de villégiature ;

CONSIDÉRANT que ce problème soulève la pertinence du critère basé sur la valeur marchande des propriétés en fonction des transactions réalisées dans un secteur environnant ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de ce critère a des impacts néfastes importants sur nos citoyens et que cela risque de s'amplifier si rien n'est fait pour corriger la situation ;

CONSIDÉRANT que nous sommes en accord avec les arguments avancés par les deux unions municipales, la FQM et l'UMQ ainsi que les prémisses du projet de loi 398 déposé le 18 juin par le député François Gendron au nom du parti québécois (Loi modifiant la loi sur les compétences municipales afin de permettre de

reporter les arguments de taxes foncières causées par les variations inégales de valeurs foncières) ;

CONSIDÉRANT que nous sommes en désaccord avec la solution proposée dans ce projet de loi ;

CONSIDÉRANT que nous appuyons la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré dans le cadre de ses démarches ;

Il est proposé par M. le Maire, Gilles Bélanger, appuyé par M. Stéphane Moreau, conseiller, et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré en réaction au projet de loi 398 modifiant la loi sur les compétences municipales afin de permettre de reporter les augmentations de taxes foncières causées par les variations inégales de valeurs foncières.